

DECRET N° 71/80 du 16/3/71

portant nomination de M. DEBAS Franck en qualité de  
Directeur des Etudes et de la Coordination au Secrétariat  
Général du Commerce et de l'Industrie

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;  
VU le Décret n° 70/233 du 28 Août 1970 relatif à l'Organisation des  
Services du Commerce et de l'Industrie;  
VU le Décret n° 51/4 du 7 Janvier 1964 fixant les indemnités de  
représentation accordées aux titulaires des postes de direction  
et de commandement et les textes subséquents;  
LE Conseil d'Etat entendu,

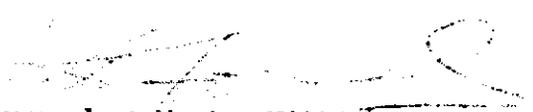
DECRET:

Article 1er.- M. DEBAS Franck, Administrateur des SAT, est nommé  
Directeur des Etudes et de la Coordination au Secrétariat Général  
du Commerce et de l'Industrie.

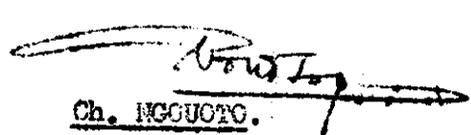
Article 2.- M. DEBAS Franck percevra une indemnité de représentation  
au taux prévu en faveur des Directeurs d'Administration Centrale.

Article 3°.- Le présent Décret, qui prendra effet à compter de la  
date de prise des fonctions de l'intéressé, sera publié au Journal  
Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à BRAZZAVILLE, 16 Mars 1971

  
Commandant Marien N'GOUASI.

Le Ministre des Affaires Sociales,  
de la Santé et du Travail,

  
Ch. NGUOTO.

Le Ministre des Finances  
et du Budget

  
Commandant A. RAOUL.